



Accès aux marchés internationaux

# ***Entrée en vigueur de l'accord de libre-échange avec l'Inde : comment les entreprises suisses en profitent ?***

01.10.2025

D'un coup d'oeil

- L'accord de libre-échange entre les États de l'AELE et l'Inde entre en vigueur aujourd'hui mercredi 1er octobre 2025.
- Les entreprises suisses peuvent désormais profiter pleinement des nombreux avantages offerts par cet accord.
- Dans un contexte international difficile, cet accord confère à l'économie suisse un avantage décisif.

Après des années de négociations et l'attente du délai référendaire, le 1er octobre 2025 est un grand jour pour l'économie exportatrice suisse. Aujourd'hui, l'accord entre en vigueur et peut enfin être utilisé par les entreprises. Economiesuisse se félicite expressément de cette mise en œuvre rapide. L'accord de libre-échange avec le pays le plus peuplé et à la croissance économique la plus forte au monde arrive à point nommé. L'économie d'exportation suisse est actuellement confrontée à des tensions géopolitiques et à des incertitudes en matière de politique commerciale.

L'accord offre de nombreux avantages aux entreprises suisses. Elles bénéficient ainsi d'avantages tarifaires, car avec l'entrée en vigueur de l'accord, environ 95 % des droits de douane sur les exportations industrielles suisses seront supprimés immédiatement ou progressivement. En outre, l'accord de libre-échange améliore la protection de la propriété intellectuelle. Les États de l'AELE sont les premiers partenaires européens avec lesquels l'Inde met en œuvre un tel accord. Cela offre aux entreprises suisses un avantage concurrentiel décisif. L'UE est actuellement en cours de négociation avec l'Inde et l'accord conclu avec le Royaume-Uni est en cours de ratification.

## Comment les entreprises suisses peuvent-elles tirer le meilleur parti de cet accord ?

Afin de pouvoir exploiter efficacement le potentiel du nouvel accord de libre-échange, les entreprises suisses devraient désormais examiner le traité en détail. Le texte de l'accord et ses annexes, telles que la liste des règles d'origine spécifiques aux produits, sont disponibles sur le [site de l'AELE](#). En outre, le [SECO](#) et l'[OFDF](#) ont publié des documents complémentaires sur l'application de l'accord. Pour toute question spécifique, vous pouvez également vous adresser à la [Swiss-Indian Chamber of Commerce](#) ou le [Swiss Business Hub in Mumbai](#).

# La diversification du commerce extérieur suisse est essentielle

Les accords de libre-échange contribuent généralement à améliorer les conditions-cadre pour l'économie d'exportation locale et renforcent sa compétitivité internationale. Ces aspects sont essentiels pour l'économie suisse, fortement orientée vers l'exportation et intégrée dans le réseau mondial. L'étude du SECO sur l'utilisation des accords de libre-échange, régulièrement mise à jour, montre également que les entreprises suisses, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), tirent un grand profit de ces accords. Il est donc important de continuer à développer le réseau de libre-échange à l'avenir. Il convient notamment de veiller à ce que l'accord de libre-échange AELE-Mercosur soit ratifié rapidement.

## Dossierpolitique



**Catia Capaul**

Responsable de projets Économie extérieure



**Arnaud Midez**

Responsable de projets Économie extérieure